



Paris, le **22 AVR. 2022**

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES RELATIONS SOCIALES

BUREAU DE LA GESTION DES PERSONNELS (RH4)

Section « personnels de surveillance »

Dossier suivi par :

mobilite-ps.dap-sa-rh-rh4@justice.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les directeurs
interrégionaux des services pénitentiaires

Monsieur le directeur de l'école nationale
d'administration pénitentiaire

Madame la cheffe du service national du
renseignement pénitentiaire

Madame la cheffe du pôle de soutien à
l'administration centrale

Objet : Note de publication relative à la campagne de mobilité des spécialistes du corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance au titre de l'année 2022.

P.J. :

- Calendrier des opérations ;
- Listes des postes vacants (formateur des personnels, moniteur de sport, ERIS surveillants, ERIS gradés) ;
- Liste des postes à profil de responsable de formation ;
- Liste des postes à profil en brigade cynotechnique ;
- Fiches de poste ;
- Imprimés de demande de changement de résidence (annexes 1, 2, 3, 4, 5 et 6) ;
- Tableaux à compléter à l'aide des formulaires des changements de résidence (formateur des personnels - annexe 1 bis, moniteur de sport - annexe 2 bis, ERIS surveillant – annexe 3 bis, ERIS gradés – annexe 4 bis) ;
- Fiche de compte-rendu d'entretien pour les postes à profil ;
- Note du 8 août 2018 relative à la reconnaissance du CIMM ;
- Fiche de prise en charge des frais de changement de résidence.

Je vous informe que la campagne de mobilité des spécialistes du corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance débutera à compter du 22 avril 2022. A cet effet, vous trouverez ci-joint les listes de postes vacants de formateurs des personnels, responsables de formation, moniteurs de sport, ERIS et au sein des brigades cynotechniques.

1. FORMULATION DES VŒUX

1.1. Saisie des vœux

Cette campagne correspond à une mobilité « ouverte » : les agents peuvent formuler des vœux sur tous les établissements de leur spécialité, même si les postes ne sont pas publiés.

Pour rappel, les vœux ne doivent pas être saisis dans l'application Harmonie.

Les spécialistes sont autorisés à formuler **cinq vœux au maximum, classés par ordre de préférence**, parmi tous les postes vacants et/ou susceptibles d'être vacants sur l'imprimé correspondant à leur spécialité.

1.2. Transmission aux services gestionnaires

Les agents peuvent déposer leurs demandes de changement de résidence auprès de leur service gestionnaire de leur établissement jusqu'au **23 mai 2022 inclus**.

La conformité et l'exactitude des informations renseignées sur les demandes de changement de résidence devront être vérifiées avant transmission des formulaires par les établissements aux services gestionnaires des DISP au plus tard le **25 mai 2022**.

1.3. Annulation et modification des vœux

Les agents peuvent modifier l'ordre ou annuler tout ou une partie de leurs vœux jusqu'au **1^{er} juin 2022**.

2. TRANSMISSION DES VŒUX DES AGENTS PAR LES DISP

Les services gestionnaires des DISP renseigneront les vœux des agents dans le tableau Excel fourni en annexes 1 bis, 2 bis, 3 bis et 4 bis.

Les tableaux dûment complétés et à jour des demandes d'annulation seront transmis, accompagnés des formulaires de changements de résidence, **avant le 3 juin 2022** au bureau de la gestion des personnels (RH4) sur les boîtes structurelles suivantes :

- mobilite-ps.dap-sa-rh-rh4@justice.gouv.fr
- stephane.quilichini@justice.gouv.fr
- tania.zamore@justice.gouv.fr

L'exactitude des données doit être vérifiée avant toute transmission au bureau RH4, qui les exploitera telles que communiquées par les DISP.

Les candidatures qui ne seront pas incluses dans le tableau ne seront pas traitées, ainsi que les demandes incomplètes.

Enfin, les envois devront mentionner impérativement dans leur objet « mobilité des spécialistes ».

3. PROCEDURE DE CANDIDATURE SUR LES POSTES A PROFIL

Les postes à profils concernent les postes de responsable de formation et en brigades cynotechniques.

3.1. Pour le candidat

Les demandes de mutation sur un poste à profil doivent être accompagnées d'une lettre de motivation et transmises au service gestionnaire de son établissement de rattachement. Tout dossier incomplet sera rejeté.

Chaque candidature doit faire l'objet d'un entretien préalable avec le chef de service recruteur. Il appartient au candidat de solliciter cet entretien.

3.2. Pour les services gestionnaires des DISP

Les candidatures pour les postes à profils, revêtues de l'avis du directeur interrégional de la DISP de départ, devront être transmises par courriel au fur et à mesure de leur réception au service recruteur et au bureau RH4 **au plus tard le 23 mai 2022** aux adresses suivantes :

- mobilite-ps.dap-sa-rh-rh4@justice.gouv.fr
- stephane.quilichini@justice.gouv.fr
- tania.zamore@justice.gouv.fr

3.3. Pour les services recruteurs

Pour chaque candidature, le service recruteur rédigera un compte-rendu incluant un avis circonstancié, en précisant la date de l'entretien sur l'imprimé joint.

Les comptes rendus d'entretien et le classement des candidats devront être transmis au bureau RH4 **au plus tard le 1^{er} juin 2022**.

3.4. Postes à profil de responsable de formation

Seuls peuvent postuler sur les postes de responsable de formation, les majors pénitentiaires formateurs des personnels qui bénéficient de 5 années d'exercice dans les fonctions de formateur au 1^{er} janvier 2022. Les agents retenus pour un poste de responsable de formation et qui n'auraient pas déjà la qualification de responsable de formation devront suivre, dans le courant de l'année 2023, un module de formation à l'école nationale d'administration pénitentiaire (ENAP).

Pour rappel, les postes profilés de responsable de formation sont proposés à la fois aux majors pénitentiaires et aux personnels du corps de commandement. Ces derniers étant prioritaires, les majors pénitentiaires seront, par conséquent, mutés sous réserve que les postes ne soient pas pourvus à la mobilité en cours du corps de commandement.

4. DATES DE PRISE DE FONCTION

Les dates de prise de fonction seront fixées ultérieurement.

5. DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES AGENTS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE MUTATION

Seuls les agents qui disposent de l'habilitation définitive peuvent prétendre à une mutation dans leur fonction de spécialiste (article 32 al. 4, 16 al. 5, 56 al. 1 et 71-15 de l'arrêté du 1^{er} juillet 2021 modifiant l'arrêté du 22 mai 2014 portant règlement d'emploi des fonctions spécialisées exercées par les personnels pénitentiaires).

Aucune demande d'annulation des décisions de mutation, d'anticipation ou de report de prise de fonction ne devra être transmise au bureau RH4, à moins que celle-ci ne soit liée à des circonstances graves, exceptionnelles et imprévisibles.

Les agents mutés sont tenus de rejoindre l'établissement dans lequel ils sont affectés à la suite des vœux de changement de résidence exprimés, faute de quoi ils s'exposent à une procédure d'abandon de poste.

Seuls les agents remplissant les conditions de durée de service peuvent prétendre à une indemnité forfaitaire pour frais de changement de résidence.

*

* *

Vous voudrez bien porter les termes de cette note à la connaissance de l'ensemble des personnels placés sous votre autorité.

Le bureau de la gestion des personnels reste à votre disposition pour tout renseignement.

Pour le sous-directeur des ressources humaines et
des relations sociales,
Par délégation,

La cheffe du bureau de la gestion des personnels



Salloua BRAHMI

Copie pour information :

- Bureau DAP/RH1
- Bureau DAP/RH3

Postes MDS - Mobilité 2022

DISP	Etablissement	postes vacants (PV) / postes susceptibles d'être vacants (PSDV)	Postes MDS ouverts à la mobilité 2022
Bordeaux	CD BEDENAC	PV	1
	MC ST MARTIN DE RE	PV	1
Bordeaux			2
Dijon	CD CHATEAUDUN	PV	1
	CD JOUX LA VILLE	PV	1
	MA AUXERRE	PV	1
Dijon			3
Lille	CP BEAUVAIS	PV	1
	CP LAON	PV	1
	CP VENDIN LE VIEIL	PV	1
Lille			3
Lyon	CD ROANNE	PV	1
	CP ST QUENTIN FALLAVIER	PV	1
	CP VALENCE	PV	1
	EPM RHONE	PV	1
Lyon			4
Marseille	CP AVIGNON LE PONTET	PV	1
	CP BORGGO	PV	1
	CP AIX LUYNES	PV	1
Marseille			3
MOM	CD KONE -sous réserve CIMM	PV	1
	CP REMIRE MONTJOLY - sous réserve CIMM	PV	1
MOM			2
Paris	CP FRESNES	PV	1
	CP NANTERRE	PV	2
	CP MEAUX CHAUCONIN	PV	1
	CP PARIS LA SANTE	PV	1
	CP SUD FRANCILIEN	PV	1
	EPM PORCHEVILLE	PV	1
	MA FLEURY MEROGIS	PV	3
	MA OSNY	PV	3
	MA VILLEPINTE	PV	2
Paris			15
Rennes	CD ARGENTAN	PV	1
	CP CAEN	PV	1
	CP CAEN-IFS	PV	1
	CP LE HAVRE	PV	1
	CP RENNES	PV	1
	MA BREST	PV	1
	MA LE MANS LES CROISSETTES	PV	1
	Rennes		
Strasbourg	CD MONTMEDY	PV	1
	CD SAINT MIHIEL	PV	1
	CD VILLENAUXE LA GRANDE	PV	1
	CP METZ	PV	1
	CP LUTTERBACH	PV	2
	MA EPINAL	PV	1
	MA STRASBOURG	PV	1
	CP TROYES-LAVAU	PV	2
Strasbourg			10
Toulouse	CP LANNEMEZAN	PV	1
	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE	PV	2
Toulouse			3
ENAP	ENAP - Département gestion management	PV	1

Diffusion de la circulaire de mobilité	Date limite de dépôt des candidatures auprès des services RH de proximité	Date limite de dépôt des candidatures pour les postes profilés	Date limite de transmission des candidatures, par les service RH de proximité, aux DISP	Date limite d'annulation et/ou de modification des vœux par les agents, par les services gestionnaires ou par les DISP	Retour des tableaux de candidature et des formulaires de changement de résidence au bureau RH4	Date limite des entretiens pour les postes à profil	Publication des résultats	Dates de prise de fonction
22-avr-22	23-mai-22	23-mai-22	25-mai-22	01-juin-22	03-juin-22	01-juin-22	01-juil-22	Les dates de prise de fonctions seront fixées ultérieurement (n+1)

ENAP	1
TOTAL	53

Postes CYNO - Mobilité 2022

DISP Brigades cynotechniques	intitulé poste et spécificité	postes vacants (PV) / postes susceptibles d'être vacants (PSDV)	Postes CYNO ouverts à la mobilité 2022
PARIS	poste de conducteur spécialité explosifs	PSDV	1
	poste d'assistant	PSDV	1
	poste de moniteur dresseur	PSDV	1
LYON	poste d'assistant	PV	1
TOULOUSE	poste de chef d'unité	PSDV	1
TOTAL			5

Postes Formateurs - Mobilité 2022

DISP	Etablissement	postes vacants (PV)/ postes susceptibles d'être vacants (PSDV)	Postes formateurs ouverts à la mobilité 2022
Bordeaux	CD Neuvic	PSDV	1
	Siège DISP	PV	1
Bordeaux			2
Dijon	Siège DISP	PV	1
	CD JOUX LA VILLE	PV	1
Dijon			2
Lille	CP LILLE LOOS SEQUEDIN	PV	1
	CP LILLE ANNOEULLIN	PV	1
	CP LAON	PSDV	1
	MA DOUAI	PSDV	1
			4
Lyon	CP GRENOBLE VARCES	PV	1
	CP BOURG-EN-BRESSE	PSDV	1
	CP VALENCE	PSDV	1
	MA BONNEVILLE	PV	1
Lyon			4
Marseille	CP AIX LUYNES	PV	1
	CP BORGIO	PV	1
	CP MARSEILLE	PV	1
Marseille			3
MOM	CD TATUTU DE PAPEARI	PV	1
	CP BAIE MAHAULT	PV	1
	CP REMIRE MONTJOLY	PV	1
	MA BASSE TERRE	PV	1
MOM			4
Paris	CP FRESNES	PV	2
	MA FLEURY MEROGIS	PV	2
Paris			4
Rennes	CP LE HAVRE	PV	1
	MA ANGERS	PV	1
	CD ARGENTAN	PSDV	1
	CD VAL-DE-REUIL	PSDV	1
Rennes			4
Strasbourg	CP NANCY MAXEVILLE	PV	1
	CD VILLENAUXE-LA-GRANDE	PSDV	1
	MA EPINAL	PV	1
	MC ENNISHEIM	PV	1
Strasbourg			4
Toulouse	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE	PV	1
	MA NIMES	PSDV	1
Toulouse			2
ENAP	Département sécurité - sûreté pratiques sécuritaires	2 PV + 1 PSDV	3
	Département sécurité - pôle actions transversales	PSDV	1
	Département gestion management	4 PV + 2 PSDV	6
	Département droit service public	1 PV + 2 PSDV	3
	Département probation criminologie	2 PV	2
	Département greffe pénitentiaire applicatifs informatiques	PSDV	1
ENAP			16

TOTAL

49

Postes Gradés ERIS - Mobilité 2022

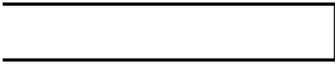
DISP	postes vacants (PV) / postes susceptibles d'être vacants (PSDV)	Postes Gradés ERIS ouverts à la mobilité 2022
DISP Bordeaux	PV	2
DISP Dijon	PV	2
DISP Lille	PV	2
DISP Lyon	PV	2
DISP Marseille	PV	2
DISP Paris	PV	3
DISP Rennes	PV	2
DISP Strasbourg	PV	2
DISP Toulouse	PV	2
TOTAL		19

Postes RF - Mobilité 2022

DISP	Etablissement	postes vacants (PV)/ postes susceptibles d'être vacants (PSDV)	Postes RF ouverts à la mobilité 2022
BORDEAUX	CP MONT DE MARSAN - Pôle Landes	PSDV	1
	DISP siège	PSDV	1
BORDEAUX			2
DIJON	CD JOUX-LA-VILLE	PSDV	1
	CD CHATEAUDUN	PSDV	1
	CP ORLEANS-SARAN	PSDV	1
DIJON			3
LILLE	CP LILLE LOOS SEQUEDIN - Pôle Lille	PSDV	1
	DISP siège	PSDV	1
LILLE			1
MARSEILLE	CP MARSEILLE - Pôle Marseille	PSDV	1
MARSEILLE			1
MOM	CP NOUMEA	PSDV	1
	DISP siège	PSDV	1
MOM			2
PARIS	CP NANTERRE	PSDV	1
	MA VILLEPINTE	PSDV	1
	CP FRESNES	PSDV	1
	MA FLEURY-MEROGIS	PSDV	2
	DISP siège	PSDV	1
PARIS			6
RENNES	CP CAEN-IFS - Equipe projet	PSDV	1
	DISP siège	PSDV	1
RENNES			2
STRASBOURG	CP METZ - Pôle Moselle-Creuse	PSDV	1
	MA STRASBOURG	PSDV	1
	CP VILLENAUXE-LA-GRANDE	PSDV	1
	DISP siège	PSDV	2
STRASBOURG			5
ENAP	Unité de formation interdisciplinaire et continue - UFIC	PSDV	1
	Département droit et service public - DDSP	PSDV	3
ENAP			4
TOTAL			26

Postes Surveillants ERIS - Mobilité 2022

DISP	postes vacants (PV) / postes susceptibles d'être vacants (PSDV)	Postes SVTS ERIS ouverts à la mobilité 2022
DISP Lyon	3 PV+ 1 PSDV	4
DISP Marseille	PV	3
DISP Paris	PV	7
DISP Rennes	PV	1
DISP Toulouse	PV	1
TOTAL		16



Postes Gradés ERIS - Mobilité 2022

DISP	postes vacants (PV) / postes susceptibles d'être vacants (PSDV)	Postes Gradés ERIS ouverts à la mobilité 2022
DISP Bordeaux	PV	2
DISP Dijon	PV	2
DISP Lille	PV	2
DISP Lyon	PV	2
DISP Marseille	PV	2
DISP Paris	PV	3
DISP Rennes	PV	2
DISP Strasbourg	PV	2
DISP Toulouse	PV	2
TOTAL		19